

DIVISION GENS DE MER ET ENSEIGNEMENT MARITIME - DGMEM -

STRUCTURE DU SERVICE

3 unités :

- unité « gens de mer, emploi et formation »
- unité « délivrance des titres et validation des acquis de l'expérience »
- unité « vie des établissements maritimes »

Effectif : 9 ETP basés à Nantes

MISSIONS

2 missions :

- coordination de la **gestion administrative** des **marins** et des **navires**
- tutelle de la **formation maritime**

COORDINATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DES MARINS ET DES NAVIRES

La DGMEM :

- **coordonne la gestion administrative** des marins et des navires assurée par les délégations à la mer et au littoral (DML) au sein des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM),
- veille au respect des conditions d'accès à la profession de marin, notamment les conditions de **moralité et nationalité**,
- recueille les données sur l'**emploi maritime** et contribue à la **promotion des métiers** de la mer,
- appuie la division « opération de sécurité maritime » pour le pilotage de la **prévention des risques professionnels** maritimes,
- participe à l'élaboration et veille à la mise en œuvre régulière du **droit du travail** en relation avec l'inspection du travail,
- met en application le **code disciplinaire et pénal de la marine marchande**.

TUTELLE DE LA FORMATION MARITIME

Délivrance des titres et validation des acquis de l'expérience (VAE)

- délivrance et revalidation des **titres de formation** maritime (brevets, diplômes, reconnaissance des brevets étrangers)
- recevabilité de la **validation des VAE** (avec l'appui de la DML/DDTM pour certains brevets)

Organisation des examens

- encadrement des **examens professionnels** des marins
- pêche, plaisance et commerce
- (en relation avec l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime et le concours des DML/DDTM)

Tutelle académique sur les établissements maritimes

- **suivi pédagogique**
 - élaboration du plan de scolarité, contrôle des conditions d'entrée en formation, agrément des formations, suivi des agréments financiers des stagiaires en formation continue, avis sur les demandes d'équipement, participation à la mise en place de dispositifs d'insertion
 - (en lien avec la Direction des Affaires Maritimes et l'Inspection Générale de l'Enseignement maritime au ministère)
- **suivi administratif**
 - contrôle de légalité, attribution des bourses et du fonds social lycéen, correspondant des préfetures de région pour la taxe d'apprentissage

LA DGMEM EN QUELQUES CHIFFRES

- 755 élèves inscrits dans les 5 LPM* de l'interrégion (année 2011/2012)
- 402 bourses délivrées
- 12 300 titres délivrés en 2011 (diplômes, brevets, reconnaissance de brevets étrangers)

*LPM : lycées professionnels maritimes

SITE INTERNET MINISTÉRIEL **POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FORMATION MARITIME**

<http://www.formation-maritime.fr/>

Contact : dgmem.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr